

MASTER 1 DROIT

**Examen du 2^{ème} semestre 2013/2014
Session 1**

M. MIGNOT

DROIT DES ASSURANCES

Cas pratique

M. Robert Grotarin est fonctionnaire de Police affecté à la BAC de Strasbourg. En mars 2010, il a souscrit auprès de la Strasbourgeoise d'assurance un contrat d'assurance emprunteur lié à un prêt immobilier de 15 années contracté auprès de la Banque du peuple. Le contrat d'assurance garantit le décès et la perte totale et irréversible d'autonomie, quelle que soit la cause de l'un ou de l'autre événement. Il prévoit plusieurs clauses d'exclusion très apparentes dont une clause relative aux « accidents résultant de la consommation de boissons alcoolisées par l'assuré ». En décembre 2013, M. Grotarin a été victime d'un accident de la circulation. Immédiatement après l'accident, les médecins du SAMU ont constaté qu'il avait consommé de l'alcool. La déclaration de sinistre a été régulièrement faite par Mme Grotarin. En avril 2014, le médecin conseil de l'assureur a constaté la situation d'incapacité professionnelle définitive de M. Grotarin. L'assureur refuse sa garantie en invoquant son domaine restreint et la clause d'exclusion précitée. Mme Grotarin vient vous consulter et vous pose les questions suivantes :

1°) Le refus de la garantie est-il fondé ?

2°) La clause d'exclusion est-elle valable ?

3°) L'assuré peut-il engager la responsabilité contractuelle de l'assureur pour violation d'un devoir quelconque ?

Durée de l'épreuve : 1 heure

Matériel autorisé : Aucun

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Les réponses devront impérativement être synthétiques : seules les 3 premières pages de la copie peuvent être utilisées. La dernière page ne doit pas l'être.

Il ne faut pas reproduire les faits du cas pratique

Il sera tenu compte de la présentation, du style et de l'orthographe.